

Délibération n°2022-02-01a

Réf. Nomenclature « Actes » : 712

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Examen et vote des comptes administratifs 2021 Budget Principal

Nombre de membres du conseil	
En exercice	101
Présents	68
Pouvoirs	17
Votants	85

L'an deux mille vingt-deux, le 14 avril, à 18h00, le conseil communautaire de Haute-Corrèze Communauté, sur convocation adressée le 05 avril 2022 par monsieur Pierre Chevalier, président, s'est réuni à Ussel.

Mady Junisson est nommée secrétaire de séance.

Étaient présents mesdames et messieurs les conseillers en exercice, sauf :

- Élus ayant donné pouvoir :

Bauvy Claude	à	Coutaud Pierre	Le Royer Sandrine	à	Ziolo Eric
Picard Nadine	à	Patrick Jouve	Lacrocq Michel	à	Bujon Marc
Aubessard Anne-Marie	à	Philippe Brugère	Bézanger Joël	à	Jean-Pierre Saugeras
Bodeveix Jean-Pierre	à	Aurélie Gibouret-Lambert	Cornelissen Jacqueline	à	Daniel Delpy
Arfeuillère Christophe	à	Gilles Barbe	Delibit Sandra	à	Michèle Valibus
Calla Tony	à	Martine Pannetier	Cornelissen Tony	à	Mady Janisson
Cronnier Pierrick	à	Yoann Fiancette	Pelat Philippe	à	Maryse Badia
Parrain Céline	à	Sophie Ribeiro	Pesteil Michel	à	Jean-Pierre Guitard
Ventadour Elizabeth	à	Françoise Talvard			

- Élus excusés :

Bodin Jean-Marc ; Bourzat Michel ; Calonne Vincent ; Chapuis Laëticia ; Couderc Daniel ; Galland Baptiste ; Jouve Nicolas ; Mazière Daniel ; Monteil Christiane ; Nirelli Catherine ; Prabonneau Sylvie ; Rougerie Christine ; Sarfati Laurent ; Sauviat Jean-Marc ; Simandoux Nelly ; Urbain Jean-Yves.

Pour l'adoption des comptes administratifs, l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que le président peut assister à la discussion mais doit se retirer au moment du vote. Philippe Roche est désigné président de séance.

- Pierre Chevalier, président, ne participe pas au vote et n'est pas présent en salle.**

Le vice-président en charge des finances présente le compte administratif 2021.

Les résultats du compte administratif et du compte de gestion sont les suivants :

FONCTIONNEMENT

		Dépenses de la section de fonctionnement	Recettes de la section de fonctionnement
	Report 2020		651 459,10 €
		+	+
CA	Réalisé	19 321 317,35 €	19 764 245,15 €
	=	=	=
Total section de fonctionnement		19 321 317,35 €	20 415 704,25 €
Résultat de fonctionnement pour l'exercice 2021			+ 1 094 386,90 €

INVESTISSEMENT

		Dépenses de la section d'investissement	Recettes de la section d'investissement
	Report 2020	2 135 133,54 €	
		+	+
CA	Réalisé	9 374 296,22 €	11 358 147,47 €
Total section d'investissement		11 509 429,76 €	11 358 147,47 €
Résultat d'investissement pour l'exercice 2021			- 151 282,29 €

Ces résultats sont conformes à ceux du compte de gestion établi par madame la trésorière d'Ussel, comptable public de la communauté de communes.

État des restes à réaliser en section d'investissement

Solde des restes à réaliser		Montant
Dépenses		857 710,54 €
Recettes		1 276 782,97 €
TOTAL		+ 419 072,43 €

Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2021

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2021	
A) Résultat de l'exercice 2021	+ 442 927,80 €
B) Résultat antérieurs reportés	+ 651 459,10 €
C) Résultat à affecter	+ 1 094 386,90 €
D) Solde d'exécution d'investissement Déficit d'investissement de l'exercice 2021	-151 282,29 €
E) Solde des restes à réaliser d'investissement 2021 Besoin de financement	0,00 €
Excédent de financement	+ 419 072,43 €
F) Besoin de financement total (D + E)	0,00 €
AFFECTATION DU RÉSULTAT (C)	1 094 386,90 €
1) Affectation en réserve R 1068 en investissement	0,00 €
2) Report en fonctionnement R 002	1 094 386,90 €

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

- **APPROUVE**, à l'unanimité, le compte de gestion du budget principal 2021 dont les résultats sont conformes à ceux du compte administratif ;

A l'unanimité	
Votants	84
Pour	84
Contre	0
Abstention	0

- **APPROUVE**, à la majorité, le compte administratif du budget principal pour l'exercice 2021 ;

A la majorité	
Votants	84
Pour	82
Contre	0
Abstention	2

- **APPROUVE**, à l'unanimité, l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2021.

A l'unanimité	
Votants	84
Pour	84
Contre	0
Abstention	0

Pour extrait conforme,

Délibération certifiée exécutoire après réception de la
sous-préfecture,

À Ussel, le 14 avril 2022

Le président,
Pierre Chevalier



Délibération n°2022-02-01b

Réf. Nomenclature « Actes » : 712

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Examen et vote des comptes administratifs 2021 Budget annexe « déchets ménagers et assimilés »

Nombre de membres du conseil	
En exercice	101
Présents	68
Pouvoirs	17
Votants	85

L'an deux mille vingt-deux, le 14 avril, à 18h00, le conseil communautaire de Haute-Corrèze Communauté, sur convocation adressée le 05 avril 2022 par monsieur Pierre Chevalier, président, s'est réuni à Ussel.

Mady Junisson est nommée secrétaire de séance.

Étaient présents mesdames et messieurs les conseillers en exercice, sauf :

- Élus ayant donné pouvoir :

Bauvy Claude	à	Coutaud Pierre	Le Royer Sandrine	à	Ziolo Eric
Picard Nadine	à	Patrick Jouve	Lacrocq Michel	à	Bujon Marc
Aubessard Anne-Marie	à	Philippe Brugère	Bézanger Joël	à	Jean-Pierre Saugeras
Bodeveix Jean-Pierre	à	Aurélié Gibouret-Lambert	Cornelissen Jacqueline	à	Daniel Delpy
Arfeuillère Christophe	à	Gilles Barbe	Delibit Sandra	à	Michèle Valibus
Calla Tony	à	Martine Pannetier	Cornelissen Tony	à	Mady Janisson
Cronnier Pierrick	à	Yoann Fiancette	Pelat Philippe	à	Maryse Badia
Parrain Céline	à	Sophie Ribeiro	Pesteil Michel	à	Jean-Pierre Guitard
Ventadour Elizabeth	à	Françoise Talvard			

- Élus excusés :

Bodin Jean-Marc ; Bourzat Michel ; Calonne Vincent ; Chapuis Laëticia ; Couderc Daniel ; Galland Baptiste ; Jouve Nicolas ; Mazière Daniel ; Monteil Christiane ; Nirelli Catherine ; Prabonneau Sylvie ; Rougerie Christine ; Sarfati Laurent ; Sauviat Jean-Marc ; Simandoux Nelly ; Urbain Jean-Yves.

Pour l'adoption des comptes administratifs, l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que le président peut assister à la discussion mais doit se retirer au moment du vote. Philippe Roche est désigné président de séance.

- Pierre Chevalier, président, ne participe pas au vote et n'est pas présent en salle.**

Le vice-président en charge des finances présente le compte administratif 2021.

Les résultats du compte administratif et du compte de gestion sont les suivants :

FUNCTIONNEMENT

		Dépenses de la section de fonctionnement	Recettes de la section de fonctionnement
	Report 2020	- 815 975,39 €	
		+	+
CA	Réalisé	4 227 526,74 €	4 370 495,98 €
		=	=
Total section de fonctionnement		5 043 502,13 €	4 370 495,98 €
Résultat de fonctionnement cumulé pour l'exercice 2021			- 673 006,15€

INVESTISSEMENT

		Dépenses de la section d'investissement	Recettes de la section d'investissement
	Report 2020		382 509,13 €
		+	+
CA	Réalisé	443 086,23 €	567 385,30€
Total section d'investissement		443 086,23 €	949 894,43 €
Résultat d'investissement cumulé exercice 2021			+ 506 808,20€

Ces résultats sont conformes à ceux du compte de gestion établi par madame la trésorière d'Ussel, comptable public de la communauté de communes.

État des restes à réaliser en section d'investissement

Solde des restes à réaliser		Montant
Dépenses		234 945,96 €
Recettes		134 288,44 €
TOTAL		- 100 657,52 €

Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2021

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2021	
A) <u>Résultat de l'exercice 2021</u>	- 142 969,24 €
B) <u>Résultat antérieurs reportés</u>	- 815 975,39 €
C) Résultat à affecter	- 673 006,15 €
D) <u>Solde d'exécution d'investissement</u> Excédent d'investissement de l'exercice 2021	+ 506 808,20 €
E) <u>Solde des restes à réaliser d'investissement 2021</u> Besoin de financement Excédent de financement	100 657,52 € 0,00 €
F) Besoin de financement total (D + E)	0,00 €
AFFECTATION DU RESULTATS (C)	0,00 €
1) Affectation en réserve R 1068 en investissement	0,00 €
2) Report en fonctionnement R 002	0,00 €

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

- **APPROUVE**, à la majorité, le compte de gestion du budget annexe « Déchets ménagers et assimilés » 2021 dont les résultats sont conformes à ceux du compte administratif annexé ;

A la majorité	
Votants	84
Pour	83
Contre	1
Abstention	0

- **APPROUVE**, à la majorité, le compte administratif du budget annexe « Déchets ménagers et assimilés » pour l'exercice 2021 ;

A la majorité	
Votants	84
Pour	80
Contre	3
Abstention	1

- **APPROUVE**, à l'unanimité, l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2021.

A l'unanimité	
Votants	84
Pour	84
Contre	0
Abstention	0

Pour extrait conforme,

Délibération certifiée exécutoire après réception de la sous-préfecture,

À Ussel, le 14 avril 2022

Le président,
Pierre Chevalier



Délibération n°2022-02-01c

Réf. Nomenclature « Actes » : 712

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Examen et vote des comptes administratifs 2021 Budget annexe « SPANC »

Nombre de membres du conseil	
En exercice	101
Présents	68
Pouvoirs	17
Votants	85

L'an deux mille vingt-deux, le 14 avril, à 18h00, le conseil communautaire de Haute-Corrèze Communauté, sur convocation adressée le 05 avril 2022 par monsieur Pierre Chevalier, président, s'est réuni à Ussel.

Mady Junisson est nommée secrétaire de séance.

Étaient présents mesdames et messieurs les conseillers en exercice, sauf :

- **Élus ayant donné pouvoir :**

Bauvy Claude	à	Coutaud Pierre	Le Royer Sandrine	à	Ziolo Eric
Picard Nadine	à	Patrick Jouve	Lacrocq Michel	à	Bujon Marc
Aubessard Anne-Marie	à	Philippe Brugère	Bézanger Joël	à	Jean-Pierre Saugeras
Bodeveix Jean-Pierre	à	Aurélie Gibouret-Lambert	Cornelissen Jacqueline	à	Daniel Delpy
Arfeuillère Christophe	à	Gilles Barbe	Delibit Sandra	à	Michèle Valibus
Calla Tony	à	Martine Pannetier	Cornelissen Tony	à	Mady Janisson
Cronnier Pierrick	à	Yoann Fiancette	Pelat Philippe	à	Maryse Badia
Parrain Céline	à	Sophie Ribeiro	Pesteil Michel	à	Jean-Pierre Guitard
Ventadour Elizabeth	à	Françoise Talvard			

- **Élus excusés :**

Bodin Jean-Marc ; Bourzat Michel ; Calonne Vincent ; Chapuis Laëticia ; Couderc Daniel ; Galland Baptiste ; Jouve Nicolas ; Mazière Daniel ; Monteil Christiane ; Nirelli Catherine ; Prabonneau Sylvie ; Rougerie Christine ; Sarfati Laurent ; Sauviat Jean-Marc ; Simandoux Nelly ; Urbain Jean-Yves.

Pour l'adoption des comptes administratifs, l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que le président peut assister à la discussion mais doit se retirer au moment du vote. Philippe Roche est désigné président de séance.

- **Pierre Chevalier, président, ne participe pas au vote et n'est pas présent en salle.**

Le vice-président en charge des finances présente le compte administratif 2021.

Les résultats du compte administratif et du compte de gestion sont les suivants :

FONCTIONNEMENT

		Dépenses de la section de fonctionnement	Recettes de la section de fonctionnement
	Report 2020	61 179,09 €	€
		+	+
CA	Réalisé	141 598,99 €	157 905,53 €
	=	=	=
Total section de fonctionnement		202 778,08 €	157 905,53 €
Résultat de fonctionnement pour l'exercice 2021			- 44 872,55 €

INVESTISSEMENT

		Dépenses de la section d'investissement	Recettes de la section d'investissement
	Report 2020		17 601,16 €
		+	+
CA	Réalisé	873,33 €	2 847,00 €
Total section d'investissement		873,33 €	20 448,16 €
Résultat d'investissement pour l'exercice 2021			+ 19 574,83 €

Ces résultats sont conformes à ceux du compte de gestion établi par madame la trésorière d'Ussel, comptable public de la communauté de communes.

Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2021

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2021	
A) Résultat de l'exercice 2021	+ 16 306,54 €
B) Résultat antérieurs reportés	- 61 179,09 €
C) Résultat à affecter	- 44 872,55 €
D) Solde d'exécution d'investissement Excédent d'investissement de l'exercice 2021	+ 19 574,83 €
E) Solde des restes à réaliser d'investissement 2021 Besoin de financement Excédent de financement	0,00 € 0,00 €
F) Besoin de financement total (D + E)	0,00 €
AFFECTATION DU RÉSULTAT (C)	0,00 €
1) Affectation en réserve R 1068 en investissement	0,00 €
2) Report en fonctionnement R 002	0,00 €

Délibération n°2022-02-01c



Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

- **APPROUVE**, à la majorité, le compte de gestion du budget annexe « SPANC » 2021 dont les résultats sont conformes à ceux du compte administratif annexé ;

A la majorité	
Votants	84
Pour	82
Contre	0
Abstention	2

- **APPROUVE**, à la majorité, le compte administratif du budget annexe « SPANC » pour l'exercice 2021 ;

A la majorité	
Votants	84
Pour	82
Contre	0
Abstention	2

- **APPROUVE**, à l'unanimité, l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2021.

A l'unanimité	
Votants	84
Pour	84
Contre	0
Abstention	0

Pour extrait conforme,

Délibération certifiée exécutoire après réception de la
sous-préfecture,

À Ussel, le 14 avril 2022

Le président,
Pierre Chevalier



Délibération n°2022-02-01d

Réf. Nomenclature « Actes » : 712

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Examen et vote des comptes administratifs 2021 Budget annexe « zones d'activités »

Nombre de membres du conseil	
En exercice	101
Présents	68
Pouvoirs	17
Votants	85

L'an deux mille vingt-deux, le 14 avril, à 18h00, le conseil communautaire de Haute-Corrèze Communauté, sur convocation adressée le 05 avril 2022 par monsieur Pierre Chevalier, président, s'est réuni à Ussel.

Mady Junisson est nommée secrétaire de séance.

Étaient présents mesdames et messieurs les conseillers en exercice, sauf :

- **Élus ayant donné pouvoir :**

Bauvy Claude	à	Coutaud Pierre	Le Royer Sandrine	à	Ziolo Eric
Picard Nadine	à	Patrick Jouve	Lacrocq Michel	à	Bujon Marc
Aubessard Anne-Marie	à	Philippe Brugère	Bézanger Joël	à	Jean-Pierre Saugeras
Bodeveix Jean-Pierre	à	Aurélie Gibouret-Lambert	Cornelissen Jacqueline	à	Daniel Delpy
Arfeuillère Christophe	à	Gilles Barbe	Delibit Sandra	à	Michèle Valibus
Calla Tony	à	Martine Pannetier	Cornelissen Tony	à	Mady Janisson
Cronnier Pierrick	à	Yoann Fiancette	Pelat Philippe	à	Maryse Badia
Parrain Céline	à	Sophie Ribeiro	Pesteil Michel	à	Jean-Pierre Guitard
Ventadour Elizabeth	à	Françoise Talvard			

- **Élus excusés :**

Bodin Jean-Marc ; Bourzat Michel ; Calonne Vincent ; Chapuis Laëticia ; Couderc Daniel ; Galland Baptiste ; Jouve Nicolas ; Mazière Daniel ; Monteil Christiane ; Nirelli Catherine ; Prabonneau Sylvie ; Rougerie Christine ; Sarfati Laurent ; Sauviat Jean-Marc ; Simandoux Nelly ; Urbain Jean-Yves.

Pour l'adoption des comptes administratifs, l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que le président peut assister à la discussion mais doit se retirer au moment du vote. Philippe Roche est désigné président de séance.

- **Pierre Chevalier, président, ne participe pas au vote et n'est pas présent en salle.**

Le vice-président en charge des finances présente le compte administratif 2021.

Les résultats du compte administratif et du compte de gestion sont les suivants :

FONCTIONNEMENT

		Dépenses de la section de fonctionnement	Recettes de la section de fonctionnement
	Report 2020	-	-
		+	+
CA	Réalisé	700 412,67 €	700 412,67 €
	=	=	=
Total section de fonctionnement		700 412,67 €	700 412,67 €
Résultat de fonctionnement pour l'exercice 2021			0,00 €

INVESTISSEMENT

		Dépenses de la section d'investissement	Recettes de la section d'investissement
	Report 2020		
		+	+
CA	Réalisé	609 165,35 €	606 165,35 €
Total section d'investissement		609 165,35 €	609 165,35 €
Résultat d'investissement pour l'exercice 2021			0,00 €

Ces résultats sont conformes à ceux du compte de gestion établi par madame la trésorière d'Ussel, comptable public de la communauté de communes.

Ce budget est un budget de type « lotissement » et il n'y a donc pas lieu d'établir des restes à réaliser, ni de procéder à l'affectation du résultat.

Après en avoir délibéré favorablement à l'unanimité, le conseil communautaire :

- **APPROUVE** le compte de gestion du budget annexe « Zones d'activités » 2021 dont les résultats sont conformes à ceux du compte administratif annexé ;
- **APPROUVE** le compte administratif du budget annexe « Zones d'activités » pour l'exercice 2021 ;

A l'unanimité	
Votants	84
Pour	84
Contre	0
Abstention	0

Pour extrait conforme,

Délibération certifiée exécutoire après réception de la sous-préfecture,

À Ussel, le 14 avril 2022

Le président,
Pierre Chevalier



Délibération n°2022-02-02

Réf. Nomenclature « Actes » : 721

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**Détermination des taux d'imposition des 4 taxes locales 2022**

Nombre de membres du conseil	
En exercice	101
Présents	68
Pouvoirs	17
Votants	85

L'an deux mille vingt-deux, le 14 avril, à 18h00, le conseil communautaire de Haute-Corrèze Communauté, sur convocation adressée le 05 avril 2022 par monsieur Pierre Chevalier, président, s'est réuni à Ussel.

Mady Junisson est nommée secrétaire de séance.

Étaient présents mesdames et messieurs les conseillers en exercice, sauf :

- **Élus ayant donné pouvoir :**

Bauvy Claude	à	Coutaud Pierre	Le Royer Sandrine	à	Ziolo Eric
Picard Nadine	à	Patrick Jouve	Lacrocq Michel	à	Bujon Marc
Aubessard Anne-Marie	à	Philippe Brugère	Bézanger Joël	à	Jean-Pierre Saugeras
Bodeveix Jean-Pierre	à	Aurélié Gibouret-Lambert	Cornelissen Jacqueline	à	Daniel Delpy
Arfeuillère Christophe	à	Gilles Barbe	Delibit Sandra	à	Michèle Valibus
Calla Tony	à	Martine Pannetier	Cornelissen Tony	à	Mady Janisson
Cronnier Pierrick	à	Yoann Fiancette	Pelat Philippe	à	Maryse Badia
Parrain Céline	à	Sophie Ribeiro	Pesteil Michel	à	Jean-Pierre Guitard
Ventadour Elizabeth	à	Françoise Talvard			

- **Élus excusés :**

Bodin Jean-Marc ; Bourzat Michel ; Calonne Vincent ; Chapuis Laëtita ; Couderc Daniel ; Galland Baptiste ; Jouve Nicolas ; Mazière Daniel ; Monteil Christiane ; Nirelli Catherine ; Prabonneau Sylvie ; Rougerie Christine ; Sarfati Laurent ; Sauviat Jean-Marc ; Simandoux Nelly ; Urbain Jean-Yves.

Le président rappelle que le conseil communautaire vote les taux de la taxe d'habitation, des taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties ainsi que de la cotisation foncière des entreprises dans le respect des règles prévues à l'article 1636 B decies du CGI.

Les montants d'imposition de la CVAE, de l'IFER et de la TAFPNB sont déterminés par l'Etat.

En 2021, les taux d'imposition étaient les suivants :

Taxes	Taux (%)
CFE	29,20
TH	8,08
TFB	1,87
TFNB	6,03

Au regard de l'élaboration du budget 2022 de Haute Corrèze Communauté, il vous est proposé de maintenir les taux sur les quatre taxes mentionnées ci-dessous :

Taxes	Taux (%)
CFE	29,20
TH	8,08
TFB	1,87
TFNB	6,03

Après en avoir délibéré favorablement à l'unanimité, le conseil communautaire :

- **APPROUVE** les taux de Cotisation Foncière des Entreprises (CFE), de Taxe d'Habitation (TH), de Taxe sur le Foncier Bâti (TFB) et de Taxe Foncière sur les propriétés Non Bâties (TFNB) au titre de l'année 2022 comme récapitulé ci-dessous :

Taxes	Taux (%)
CFE	29,20
TH	8,08
TFB	1,87
TFNB	6,03

A l'unanimité	
Votants	85
Pour	85
Contre	0
Abstention	0

Pour extrait conforme,

Délibération certifiée exécutoire après réception de la sous-préfecture,

À Ussel, le 14 avril 2022

Le président,
Pierre Chevalier



Délibération n°2022-02-03

Réf. Nomenclature « Actes » : 721

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**Détermination des taux d'imposition de la TEOM 2022**

Nombre de membres du conseil	
En exercice	101
Présents	68
Pouvoirs	17
Votants	85

L'an deux mille vingt-deux, le 14 avril, à 18h00, le conseil communautaire de Haute-Corrèze Communauté, sur convocation adressée le 05 avril 2022 par monsieur Pierre Chevalier, président, s'est réuni à Ussel.

Mady Junisson est nommée secrétaire de séance.

Étaient présents mesdames et messieurs les conseillers en exercice, sauf :

- **Élus ayant donné pouvoir :**

Bauvy Claude	à	Coutaud Pierre	Le Royer Sandrine	à	Ziolo Eric
Picard Nadine	à	Patrick Jouve	Lacrocq Michel	à	Bujon Marc
Aubessard Anne-Marie	à	Philippe Brugère	Bézanger Joël	à	Jean-Pierre Saugeras
Bodeveix Jean-Pierre	à	Aurélié Gibouret-Lambert	Cornelissen Jacqueline	à	Daniel Delpy
Arfeuillère Christophe	à	Gilles Barbe	Delibit Sandra	à	Michèle Valibus
Calla Tony	à	Martine Pannetier	Cornelissen Tony	à	Mady Janisson
Cronnier Pierrick	à	Yoann Fiancette	Pelat Philippe	à	Maryse Badia
Parrain Céline	à	Sophie Ribeiro	Pesteil Michel	à	Jean-Pierre Guitard
Ventadour Elizabeth	à	Françoise Talvard			

- **Élus excusés :**

Bodin Jean-Marc ; Bourzat Michel ; Calonne Vincent ; Chapuis Laëtita ; Couderc Daniel ; Galland Baptiste ; Jouve Nicolas ; Mazière Daniel ; Monteil Christiane ; Nirelli Catherine ; Prabonneau Sylvie ; Rougerie Christine ; Sarfati Laurent ; Sauviat Jean-Marc ; Simandoux Nelly ; Urbain Jean-Yves.

Délibération n°2022-02-03



Vu le Code Général des Impôts, article 1379-0 bis, 1636 B sexies, I2224-13, 1639 A bis ;

Vu la délibération N°2017-02-31 du conseil communautaire en date du 14 janvier 2017 instaurant la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) sur l'ensemble du territoire de Haute-Corrèze Communauté ;

Vu la délibération N°2018-02-02 du conseil communautaire en date du 12 avril 2018 fixant les taux d'imposition de la TEOM et le lissage sur 10 ans ;

Vu la Commission Environnement du 22 mars 2022.

Il est rappelé que conformément à la délibération n°2017-02-31 du 14 janvier 2017 instaurant la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) sur l'ensemble du territoire de Haute-Corrèze Communauté, le Conseil Communautaire doit fixer les taux de TEOM à prélever par commune, pour l'année 2022.

Par délibération du conseil communautaire en date du 12 avril 2018, Haute-Corrèze Communauté avait approuvé un lissage des taux pour une durée de 10 ans avec pour objectif d'aboutir à un taux unique de 9.50 %.

Au regard des nouveaux enjeux financiers liés à l'évolution des coûts des traitements des déchets, il est proposé de modifier le taux de Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères et de le porter à 13,5% puis d'instaurer un mécanisme de lissage du taux sur 5 ans permettant de faire converger progressivement les taux actuels vers ce taux unique.

À la suite de la réception des bases foncières transmises par la Direction Générales des Finances publiques de la Corrèze, les taux ont été établis par commune en tenant compte de ce lissage.

Haute-Corrèze Communauté doit donc voter 71 taux qui vont de 7,96 % à 15,61 %.

Pour information, l'augmentation moyenne des bases est de + 3,40 %.

Le tableau transmis en annexe détaille les taux retenus par commune pour l'année 2022.

Après en avoir délibéré favorablement à la majorité, le conseil communautaire :

- **FIXE** le taux de Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères à 13,5 % ;
- **INSTAURE** un lissage des taux pour une durée de 5 ans avec pour objectif d'aboutir au taux unique de 13,50 % ;
- **APPROUVE** les taux proposés, pour l'année 2022 annexés.

A la majorité	
Votants	85
Pour	71
Contre	12
Abstention	2

Pour extrait conforme,

Délibération certifiée exécutoire après réception de la sous-préfecture,

À Ussel, le 14 avril 2022

Le président,
Pierre Chevalier



Commune	Taux	Base	Produit attendu
Aix	11,72	323 696	37 937,17 €
Alleyrat	10,45	77 210	8 068,45 €
Ambrugeat	8,46	272 671	23 067,97 €
Beissat	13,13	39 883	5 236,64 €
Bellechassagne	12,35	75 980	9 383,53 €
Bort-les-Orgues	9,79	4 190 765	410 275,89 €
Bugeat	11,16	1 052 370	117 444,49 €
Chavanac	10,11	68 783	6 953,96 €
Chaveroche	8,99	192 317	17 289,30 €
Chirac-Bellevue	9,29	226 921	21 080,96 €
Clairavaux	13,13	142 029	18 648,41 €
Combressol	8,43	395 959	33 379,34 €
Confolent-Port-Dieu	9,79	44 035	4 311,03 €
Couffy-sur-Sarsonne	15,61	60 522	9 447,48 €
Courteix	12,52	46 703	5 847,22 €
Davignac	9,52	245 477	23 369,41 €
Eygurande	10,31	590 653	60 896,32 €
Feniers	13,13	98 125	12 883,81 €
Feyt	13,44	89 612	12 043,85 €
La Courtine	13,13	677 524	88 958,90 €
Lamazière-Basse	10,30	302 850	31 193,55 €
Lamaziere-Haute	14,05	50 217	7 055,49 €
Laroche-Près-Feyt	13,05	66 499	8 678,12 €
Latronche	8,12	105 261	8 547,19 €
Le Mas-d'Artige	13,13	77 395	10 161,96 €
Ligniac	8,29	707 195	58 626,47 €
Lignareix	9,60	133 730	12 838,08 €
Magnat-l'Etrange	13,13	224 901	29 529,50 €
Malleret	13,13	23 400	3 072,42 €
Margerides	9,79	272 045	26 633,21 €
Maussac	9,17	391 452	35 896,15 €
Merlines	10,19	715 101	72 868,79 €
Mestes	8,89	288 659	25 661,79 €
Meymac	10,31	2 639 026	272 083,58 €
Millevaches	10,11	87 206	8 816,53 €
Monestier-Merlines	10,81	140 652	15 204,48 €
Monestier-Port-Dieu	9,79	117 539	11 507,07 €
Neuvic	9,91	1 894 436	187 738,61 €
Palisse	10,30	167 182	17 219,75 €
Perols-sur-Vezere	10,11	287 994	29 116,19 €
Peyrelevade	11,00	760 517	83 656,87 €
Poussanges	13,13	119 812	15 731,32 €
Roche-le-Peyroux	8,52	102 457	8 729,34 €
Saint-Angel	8,72	717 215	62 541,15 €
Saint-Bonnet-pres-Bort	9,77	142 555	13 927,62 €
Sainte-Marie-Lapanouze	8,57	69 936	5 993,52 €
Saint-Etienne-aux-Clos	9,41	208 090	19 581,27 €
Saint-Etienne-la-Geneste	9,39	91 479	8 589,88 €
Saint-Exupery-les-Roches	9,51	499 496	47 502,07 €
Saint-Frejoux	9,59	253 620	24 322,16 €
Saint-Germain-Lavolps	10,11	70 338	7 111,17 €
Saint-Hilaire-Luc	10,75	52 671	5 662,13 €
Saint-Martial-le-Vieux	13,13	93 342	12 255,80 €
Saint-Merd-la-Breuille	13,13	196 212	25 762,64 €
Saint-Merd-les-Oussines	10,11	136 122	13 761,93 €
Saint-Oradoux-de-Chirouze	13,13	88 521	11 622,81 €
Saint-Pantaléon-de-Lapleau	9,55	63 985	6 110,57 €
Saint-Pardoux-le-Neuf	14,84	56 076	8 321,68 €
Saint-Pardoux-le-Vieux	9,44	237 756	22 444,17 €
Saint-Remy	12,32	179 680	22 136,58 €
Saint-Setiers	10,11	361 528	36 550,48 €
Saint-Sulpice-les-Bois	7,96	86 516	6 886,67 €
Saint-Victour	9,79	145 991	14 292,52 €
Sarroux/Saint-Julien	9,79	861 256	84 316,96 €
Serandon	8,96	352 905	31 620,29 €
Sornac	12,35	644 603	79 608,47 €
Soursac	9,38	498 772	46 784,81 €
Thalamy	9,79	72 784	7 125,55 €
Ussel	9,88	12 907 191	1 275 230,47 €
Valiergues	9,49	121 786	11 557,49 €
Veyrieres	9,79	49 000	4 797,10 €
37 846 187		3 823 508,53 €	

Délibération n°2022-02-04a

Réf. Nomenclature « Actes » : 752

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Concours, participations, subventions 2022

Nombre de membres du conseil	
En exercice	101
Présents	68
Pouvoirs	17
Votants	85

L'an deux mille vingt-deux, le 14 avril, à 18h00, le conseil communautaire de Haute-Corrèze Communauté, sur convocation adressée le 05 avril 2022 par monsieur Pierre Chevalier, président, s'est réuni à Ussel.

Mady Junisson est nommée secrétaire de séance.

Étaient présents mesdames et messieurs les conseillers en exercice, sauf :

- Élus ayant donné pouvoir :

Bauvy Claude	à	Coutaud Pierre	Le Royer Sandrine	à	Ziolo Eric
Picard Nadine	à	Patrick Jouve	Lacrocq Michel	à	Bujon Marc
Aubessard Anne-Marie	à	Philippe Brugère	Bézanger Joël	à	Jean-Pierre Saugeras
Bodeveix Jean-Pierre	à	Aurélie Gibouret-Lambert	Cornelissen Jacqueline	à	Daniel Delpy
Arfeuillère Christophe	à	Gilles Barbe	Delibit Sandra	à	Michèle Valibus
Calla Tony	à	Martine Pannetier	Cornelissen Tony	à	Mady Janisson
Cronnier Pierrick	à	Yoann Fiancette	Pelat Philippe	à	Maryse Badia
Parrain Céline	à	Sophie Ribeiro	Pesteil Michel	à	Jean-Pierre Guitard
Ventadour Elizabeth	à	Françoise Talvard			

- Élus excusés :

Bodin Jean-Marc ; Bourzat Michel ; Calonne Vincent ; Chapuis Laëtita ; Couderc Daniel ; Galland Baptiste ; Jouve Nicolas ; Mazière Daniel ; Monteil Christiane ; Nirelli Catherine ; Prabonneau Sylvie ; Rougerie Christine ; Sarfati Laurent ; Sauviat Jean-Marc ; Simandoux Nelly ; Urbain Jean-Yves.

Pierre Chevalier et Eric ZIOLO ne prennent part ni au débat ni au vote concernant l'association Radio Bort Artense.

Dominique Miermont, Mady Junisson et Michèle Valibus ne prennent part ni au débat ni au vote concernant l'association École intercommunale de musique et de danse de Haute-Corrèze.

Les concours, subventions et participations au titre de l'année 2022 sont les suivants :

Compte 6281 : Concours divers

Organisme	Montant
Initiative Creuse	899,80 €
Initiative Corrèze	6 200,00 €
ADCF	3 611,58 €
Anvec	300,00 €
VVF	100,00 €
Fibois	1 000,00 €
Association des Aérodromes Français	500,00 €
Association Gorges de Haute Dordogne	500,00 €
Association AILE	500,00 €
Association Coup de Main	500,00 €
CPTS	100,00 €
TOTAL	14 211,38 €

Compte 65548 : Participations aux organismes de regroupement

Organisme	Montant
Syndicat mixte du Pays Haute-Corrèze Ventadour	113 911,84 €
Syndicat de Méouze	43 595,00 €
Syndicat mixte du PNR	24 778,60 €
TOTAL	182 285,44 €

Compte 6574 : Subventions aux organismes de droit privé

Organisme	Montant
Haute-Corrèze VTT	1 000,00 €
Comité Départemental de la Corrèze de Course d'Orientation	1 000,00 €
AAPPMA d'Ussel section Carpe	500,00 €
Bugeat Treignac Athlé	1 000,00 €
WELL' COM (*)	10 000,00 €
SILVA	1 000,00 €
RGN La Luzège	2 500,00 €
AMELI	2 500,00 €
SCULPTURAMA	4 000,00 €
Radio Bort Artense	20 000,00 €
Ecole intercommunale de musique et de danse de Haute-Corrèze	90 000,00 €
TOTAL	133 500,00 €

ENVELOPPE RIAC	
Organisme	Montant
GRAPE	500,00 €
Aéro Club d'Ussel	11 200,00 €
Office de commerce et d'artisanat de Haute-Corrèze	20 000,00 €
TOTAL ENVELOPPE RIAC	31 700,00 €

(*) Sous condition de notification par l'association des cofinanceurs dans les plus brefs délais

Après en avoir délibéré favorablement à l'unanimité, le conseil communautaire :

- **APPROUVE** les concours, subventions et participations comme indiqués dans le tableau ci-dessus ;
- **AUTORISE** le président à effectuer toutes les formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

A l'unanimité	
Votants	85
Pour	85
Contre	0
Abstention	0

Pour extrait conforme,

Délibération certifiée exécutoire après réception de la sous-préfecture,

À Ussel, le 14 avril 2022

Le président,
Pierre Chevalier



Délibération n°2022-02-04b

Réf. Nomenclature « Actes » : 751

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Office de tourisme communautaire : participation 2022

Nombre de membres du conseil	
En exercice	101
Présents	68
Pouvoirs	17
Votants	85

L'an deux mille vingt-deux, le 14 avril, à 18h00, le conseil communautaire de Haute-Corrèze Communauté, sur convocation adressée le 05 avril 2022 par monsieur Pierre Chevalier, président, s'est réuni à Ussel.

Mady Junisson est nommée secrétaire de séance.

Étaient présents mesdames et messieurs les conseillers en exercice, sauf :

- Élus ayant donné pouvoir :

Bauvy Claude	à	Coutaud Pierre	Le Royer Sandrine	à	Ziolo Eric
Picard Nadine	à	Patrick Jouve	Lacrocq Michel	à	Bujon Marc
Aubessard Anne-Marie	à	Philippe Brugère	Bézanger Joël	à	Jean-Pierre Saugeras
Bodeveix Jean-Pierre	à	Aurélié Gibouret-Lambert	Cornelissen Jacqueline	à	Daniel Delpy
Arfeuillère Christophe	à	Gilles Barbe	Delibit Sandra	à	Michèle Valibus
Calla Tony	à	Martine Pannetier	Cornelissen Tony	à	Mady Janisson
Cronnier Pierrick	à	Yoann Fiancette	Pelat Philippe	à	Maryse Badia
Parrain Céline	à	Sophie Ribeiro	Pesteil Michel	à	Jean-Pierre Guitard
Ventadour Elizabeth	à	Françoise Talvard			

- Élus excusés :

Bodin Jean-Marc ; Bourzat Michel ; Calonne Vincent ; Chapuis Laëtitia ; Couderc Daniel ; Galland Baptiste ; Jouve Nicolas ; Mazière Daniel ; Monteil Christiane ; Nirelli Catherine ; Prabonneau Sylvie ; Rougerie Christine ; Sarfati Laurent ; Sauviat Jean-Marc ; Simandoux Nelly ; Urbain Jean-Yves.

Didier Beaumont, Philippe Brugère, Pierre Chevalier, Alain Fonfrede, Stéphanie Gautier, Serge Guillaume, Mady Junisson, Dominique Miermont, Christophe Tur, Michèle Valibus et Eric Ziolo sont membres du bureau de l'office de tourisme communautaire et ne prennent pas part au vote.

Délibération n°2022-02-04b

Le président rappelle au conseil que par délibération en date du 14 janvier 2017, l'office de tourisme communautaire s'est vu déléguer par Haute-Corrèze Communauté, la responsabilité et l'exercice des missions mentionnées à l'article 3 de ses statuts.

Conformément à l'article 9 de la convention d'objectifs et de moyens, Haute-Corrèze communauté « apporte une participation financière annuelle au fonctionnement de l'OTC, sous forme de subvention ».

Pour information, l'office de tourisme communautaire a voté son budget primitif 2022 le 1^{er} avril 2022 (il est joint en annexe un projet de budget primitif).

Une demande d'une participation communautaire d'un montant de 557 400,00 €, au titre de l'année 2022, a été proposée contre 607 400,00 € en 2021.

Après en avoir délibéré favorablement à l'unanimité, le conseil communautaire :

- **APPROUVE** le budget primitif 2022 de l'office de tourisme communautaire annexé ;
- **FIXE** la contribution de Haute-Corrèze Communauté à l'office de tourisme communautaire pour l'année 2022 à 557 400,00 € ;
- **AUTORISE** le versement de la subvention de manière mensuelle ;
- **AUTORISE** le président à effectuer toutes les démarches nécessaires et à signer tout document utile à l'exécution de la présente délibération.

A l'unanimité	
Votants	70
Pour	70
Contre	0
Abstention	0

Pour extrait conforme,

Délibération certifiée exécutoire après réception de la sous-préfecture,

À Ussel, le 14 avril 2022

Le président,
Pierre Chevalier



Envoyé en préfecture le 03/05/2022

Reçu en préfecture le 03/05/2022

Affiché le



ID : 019-200066744-20220414-20220204B-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Numéro SIRET
8177347000021

COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT
non défini OTC de Haute Corrèze

POSTE COMPTABLE DE : Trésorerie d'Ussel

SERVICE PUBLIC LOCAL

M. 4 (1)

Budget primitif (projet de budget)

BUDGET : Budget principal (2)

ANNEE 2022

(1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 42, M. 43, M. 44 ou M. 49.

(2) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

Modalités de vote du budget 3

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections 4
 A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres 5
 A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres 7
 B1 - Balance générale du budget - Dépenses 9
 B2 - Balance générale du budget - Recettes 10

III - Vote du budget

A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses 12
 A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes 14
 B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses 15
 B2 - Section d'investissement - Détail des recettes 16
 B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles 17

IV - Annexes

A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie Sans Objet
 A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette Sans Objet
 A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux Sans Objet
 A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours Sans Objet
 A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture Sans Objet
 A1.6 - Etat de la dette - Autres dettes Sans Objet
 A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements Sans Objet
 A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations Sans Objet
 A3.2 - Etalement des provisions Sans Objet
 A4.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses 18
 A4.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes 19
 A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1) Sans Objet
 A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1) Sans Objet
 A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1) Sans Objet
 A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1) Sans Objet
 A6 - Etat des charges transférées Sans Objet
 A7 - Détail des opérations pour compte de tiers Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie Sans Objet
 B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt Sans Objet
 B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget Sans Objet
 B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail Sans Objet
 B1.5 - Etat des contrats de partenariat public-privé Sans Objet
 B1.6 - Etat des autres engagements donnés Sans Objet
 B1.7 - Etat des engagements reçus Sans Objet
 B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents Sans Objet
 B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel Sans Objet
 C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie Sans Objet
 C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2) Sans Objet
 C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3) Sans Objet

D - Arrêté et signatures

D - Arrêté et signatures 20

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M. 49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

I – INFORMATIONS GENERALES
MODALITES DE VOTE DU BUDGET

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
 - sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (3) budgétaires .

IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (4) primitif de l'exercice précédent.

V – Le présent budget a été voté (5) avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

(4) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».

(5) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

VUE D'ENSEMBLE

A1

EXPLOITATION

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	903 409,34	719 400,00
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 184 009,34
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)		903 409,34	903 409,34

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	147 000,14	128 506,10
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	855,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 19 349,04
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		147 855,14	147 855,14

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	1 051 264,48	1 051 264,48
---------------------	--------------	--------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES

A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	242 255,00	0,00	278 500,00	0,00	278 500,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	525 000,00	0,00	489 000,00	0,00	489 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	100,00	0,00	8 600,00	0,00	8 600,00
Total des dépenses de gestion des services		767 355,00	0,00	776 100,00	0,00	776 100,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	250,00	0,00	5 000,00	0,00	5 000,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	0,00		5 000,00	0,00	5 000,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	3 736,28		51 162,24	0,00	51 162,24
Total des dépenses réelles d'exploitation		771 341,28	0,00	837 262,24	0,00	837 262,24
023	Virement à la section d'investissement (6)	27 598,99		0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	56 731,73		66 147,10	0,00	66 147,10
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		84 330,72		66 147,10	0,00	66 147,10
TOTAL		855 672,00	0,00	903 409,34	0,00	903 409,34

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)					0,00
---	--	--	--	--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES					903 409,34
---	--	--	--	--	-------------------

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	7 800,00	0,00	10 000,00	0,00	10 000,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	36 700,70	0,00	54 000,00	0,00	54 000,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	617 500,00	0,00	557 400,00	0,00	557 400,00
75	Autres produits de gestion courante	76 310,00	0,00	90 000,00	0,00	90 000,00
Total des recettes de gestion des services		738 310,70	0,00	711 400,00	0,00	711 400,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		738 310,70	0,00	711 400,00	0,00	711 400,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	3 850,00		8 000,00	0,00	8 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		3 850,00		8 000,00	0,00	8 000,00
TOTAL		742 160,70	0,00	719 400,00	0,00	719 400,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)					184 009,34
---	--	--	--	--	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES					903 409,34
---	--	--	--	--	-------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (8)	58 147,10
---	------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES

II
A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
20	Immobilisations incorporelles	41 344,72	855,00	8 000,00	0,00	8 855,00
21	Immobilisations corporelles	91 198,69	0,00	122 000,00	0,00	122 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	132 543,41	855,00	130 000,00	0,00	130 855,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	10 000,00		9 000,14	0,00	9 000,14
	Total des dépenses financières	10 000,00	0,00	9 000,14	0,00	9 000,14
45...	Total des opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	142 543,41	855,00	139 000,14	0,00	139 855,14
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	3 850,00		8 000,00	0,00	8 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	3 850,00		8 000,00	0,00	8 000,00
	TOTAL	146 393,41	855,00	147 000,14	0,00	147 855,14

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

147 855,14

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
13	Subventions d'investissement	47 780,00	0,00	47 000,00	0,00	47 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	47 780,00	0,00	47 000,00	0,00	47 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (7)	160 774,28	0,00	15 359,00	0,00	15 359,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	160 774,28	0,00	15 359,00	0,00	15 359,00
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	208 554,28	0,00	62 359,00	0,00	62 359,00
021	Virement de la section d'exploitation (4)	27 598,99		0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	56 731,73		66 147,10	0,00	66 147,10
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	84 330,72		66 147,10	0,00	66 147,10
	TOTAL	292 885,00	0,00	128 506,10	0,00	128 506,10

+


R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)

19 349,04

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

147 855,14

Envoyé en préfecture le 03/05/2022
 - 2022
 Reçu en préfecture le 03/05/2022
 Affiché le 
 ID : 019-200066744-20220414-20220204B-DE

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (8)	58 147,10
---	------------------

- (1) cf. Modalités de vote I.
- (2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (4) $DE\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RE\ 042$; $RI\ 040 = DE\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DE\ 043 = RE\ 043$.
- (5) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.
- (6) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).
- (7) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.
- (8) Solde de l'opération $DE\ 023 + DE\ 042 - RE\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**BALANCE GENERALE DU BUDGET****II****B1****1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)**

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	278 500,00		278 500,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	489 000,00		489 000,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	8 600,00		8 600,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	5 000,00	0,00	5 000,00
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	5 000,00	66 147,10	71 147,10
69	Impôts sur les bénéfiques et assimilés (4)	0,00		0,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	51 162,24		51 162,24
023	Virement à la section d'investissement		0,00	0,00
Dépenses d'exploitation – Total		837 262,24	66 147,10	903 409,34

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES**903 409,34**

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	8 000,00	8 000,00
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (5)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	8 855,00	0,00	8 855,00
21	Immobilisations corporelles (6)	122 000,00	0,00	122 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciation des immobilisations		0,00	0,00
39	Dépréciat° des stocks et en-cours		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir plusieurs exercices		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	9 000,14		9 000,14
Dépenses d'investissement – Total		139 855,14	8 000,00	147 855,14

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES**147 855,14**

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

BALANCE GENERALE DU BUDGET

BZ

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	10 000,00		10 000,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	54 000,00		54 000,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	557 400,00		557 400,00
75	Autres produits de gestion courante	90 000,00		90 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	8 000,00	8 000,00
78	Reprise amort., dépréciat° et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
	Recettes d'exploitation – Total	711 400,00	8 000,00	719 400,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	184 009,34
---	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	903 409,34
---	-------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	47 000,00	0,00	47 000,00
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		66 147,10	66 147,10
29	Dépréciation des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir plusieurs exercices		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation		0,00	0,00
	Recettes d'investissement – Total	47 000,00	66 147,10	113 147,10

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	19 349,04
--	------------------

+

AFFECTATION AUX COMPTES 106	15 359,00
------------------------------------	------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	147 855,14
---	-------------------

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES

III
A1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général (5) (6)	242 255,00	278 500,00	0,00
605	Achats de matériel, équipements	4 900,00	5 000,00	0,00
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie)	13 600,00	25 000,00	0,00
6063	Fournitures entretien et petit équipt	4 250,00	6 000,00	0,00
6064	Fournitures administratives	3 000,00	6 000,00	0,00
6066	Carburants	2 300,00	3 000,00	0,00
6068	Autres matières et fournitures	7 450,00	8 000,00	0,00
607	Achats de marchandises	9 500,00	15 000,00	0,00
611	Sous-traitance générale	0,00	1 000,00	0,00
6132	Locations immobilières	1 825,00	1 000,00	0,00
6135	Locations mobilières	5 000,00	3 000,00	0,00
61521	Entretien, réparations bâtiments publics	1 000,00	0,00	0,00
61528	Entretien, réparation autres biens immob.	1 000,00	0,00	0,00
61551	Entretien matériel roulant	4 500,00	5 000,00	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	200,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	33 300,00	35 000,00	0,00
6161	Multirisques	900,00	7 500,00	0,00
6168	Autres	5 900,00	0,00	0,00
618	Divers	6 800,00	14 000,00	0,00
6225	Indemnités aux comptable et régisseurs	110,00	0,00	0,00
6226	Honoraires	10 000,00	16 000,00	0,00
6228	Divers	14 500,00	5 000,00	0,00
6231	Annonces et insertions	2 000,00	25 000,00	0,00
6232	Echantillons	3 500,00	5 000,00	0,00
6233	Foires et expositions	20 320,00	3 000,00	0,00
6236	Catalogues et imprimés	36 000,00	40 000,00	0,00
6237	Publications	14 000,00	0,00	0,00
6238	Divers	600,00	2 000,00	0,00
6248	Divers	300,00	0,00	0,00
6251	Voyages et déplacements	7 800,00	10 000,00	0,00
6256	Missions	5 000,00	0,00	0,00
6257	Réceptions	3 200,00	10 000,00	0,00
6261	Frais d'affranchissement	2 600,00	4 000,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	8 500,00	13 000,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	300,00	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	2 900,00	3 000,00	0,00
6282	Frais de gardiennage	2 000,00	2 000,00	0,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	1 000,00	4 000,00	0,00
6287	Remboursements de frais	300,00	0,00	0,00
6288	Autres	1 500,00	2 000,00	0,00
6358	Autres droits	200,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	200,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	525 000,00	489 000,00	0,00
6218	Autre personnel extérieur	1 300,00	1 200,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	800,00	700,00	0,00
6333	Particip. employeurs format* pro. cont.	8 610,00	7 000,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	750,00	700,00	0,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	116 030,00	35 000,00	0,00
6411	Salaires, appointements, commissions	286 000,00	330 000,00	0,00
6412	Congés payés	3 000,00	0,00	0,00
6413	Primes et gratifications	53 000,00	10 000,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	14 500,00	65 000,00	0,00
6452	Cotisations aux mutuelles	31 000,00	15 000,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	3 000,00	17 000,00	0,00
6454	Cotisations au Pôle emploi	4 000,00	4 300,00	0,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	1 510,00	1 500,00	0,00
648	Autres charges de personnel	1 500,00	1 600,00	0,00
014	Atténuations de produits (7)	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	100,00	8 600,00	0,00
6512	Droits d'utilisat° informatique nuage	0,00	7 000,00	0,00
6532	Frais de mission élus	0,00	1 500,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	100,00	100,00	0,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a)		767 355,00	776 100,00	0,00
= (011 + 012 + 014 + 65)				
66	Charges financières (b) (8)	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	250,00	5 000,00	0,00
6718	Autres charges exceptionnelles gestion	0,00	1 000,00	0,00

Envoyé en préfecture le 03/05/2022
 - 2022
 Reçu en préfecture le 03/05/2022

Affiché le
 Propositions
 ID: 019-200066744-20220414-20220204B-DE

Berger
 Levault

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions	Vote (4)
673	Titres annulés sur exercices antérieurs	250,00	4 000,00	0,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (9)	0,00	5 000,00	0,00
6815	Dot. prov. pour risques exploitat°	0,00	2 500,00	0,00
6875	Dot. prov. risques et charges exception.	0,00	2 500,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfiques et assimilés (e) (10)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (f)	3 736,28	51 162,24	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e + f		771 341,28	837 262,24	0,00
023	Virement à la section d'investissement	27 598,99	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (11) (12)	56 731,73	66 147,10	0,00
6811	Dot. amort. Immos incorp. et corporelles	56 731,73	66 147,10	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		84 330,72	66 147,10	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		84 330,72	66 147,10	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		855 672,00	903 409,34	0,00

+	
RESTES A REALISER N-1 (13)	0,00
+	
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (13)	0,00
=	
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	903 409,34

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (8)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
- (2) Cf. Modalités de vote I.
- (3) Hors restes à réaliser.
- (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.
- (6) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.
- (7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 43 et en M. 44.
- (8) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.
- (9) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
- (10) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
- (11) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DE 042 = RI 040.
- (12) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (13) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES

A2

Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges (5)	7 800,00	10 000,00	0,00
64198	Autres remboursements	7 800,00	10 000,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	36 700,70	54 000,00	0,00
701	Ventes produits finis et intermédiaires	19 300,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	17 400,70	30 000,00	0,00
707	Ventes de marchandises	0,00	14 000,00	0,00
7082	Commissions et courtages	0,00	10 000,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	617 500,00	557 400,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	617 500,00	557 400,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	76 310,00	90 000,00	0,00
753	Reversement taxe de séjour	70 800,00	90 000,00	0,00
7588	Autres	5 510,00	0,00	0,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 013 + 70 + 73 + 74 + 75		738 310,70	711 400,00	0,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (d) (7)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a + b + c + d		738 310,70	711 400,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (8) (9)	3 850,00	8 000,00	0,00
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	3 850,00	8 000,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (8)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		3 850,00	8 000,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		742 160,70	719 400,00	0,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
+	
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	184 009,34
=	
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	903 409,34

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.
- (2) Cf. Modalités de vote I.
- (3) Hors restes à réaliser.
- (4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Le compte 699 n'existe pas en M. 49.
- (6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.
- (7) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
- (8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043 = DE 043.
- (9) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET**SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES**

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	41 344,72	8 000,00	0,00
2051	Concessions et droits assimilés	38 140,72	4 000,00	0,00
2088	Autres immobilisations incorporelles	3 204,00	4 000,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	91 198,69	122 000,00	0,00
2145	Construct° sol autrui - Installat° généré.	11 421,09	0,00	0,00
2151	Installations complexes spécialisées	1 450,00	0,00	0,00
21784	Mobilier (mise à dispo)	2 000,00	0,00	0,00
21788	Autres immo. corp. reçues (mise à dispo)	8 000,00	0,00	0,00
2181	Installat° générales, agencements	0,00	12 000,00	0,00
2182	Matériel de transport	0,00	30 000,00	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	46 927,60	40 000,00	0,00
2184	Mobilier	21 400,00	40 000,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		132 543,41	130 000,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	10 000,00	9 000,14	0,00
Total des dépenses financières		10 000,00	9 000,14	0,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		142 543,41	139 000,14	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8)	3 850,00	8 000,00	0,00
	<i>Reprises sur autofinancement antérieur</i>	<i>3 850,00</i>	<i>8 000,00</i>	<i>0,00</i>
13915	Sub. équipt cpte résult. Groupements	3 850,00	8 000,00	0,00
	<i>Charges transférées</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		3 850,00	8 000,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		146 393,41	147 000,14	0,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	855,00
-----------------------------------	---------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	147 855,14
---	-------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RE 042*.

(8) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES	B2

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
13	Subventions d'investissement	47 780,00	47 000,00	0,00
1311	Subv. équipt Etat et établ. Nationaux	0,00	40 000,00	0,00
1312	Subv. équipt Régions	25 940,00	7 000,00	0,00
1318	Autres subventions d'équipement	21 840,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		47 780,00	47 000,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	160 774,28	15 359,00	0,00
1068	Autres réserves	160 774,28	15 359,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		160 774,28	15 359,00	0,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		208 554,28	62 359,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation	27 598,99	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7)	56 731,73	66 147,10	0,00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	8 000,00	12 020,00	0,00
28088	Autres immobilisations incorporelles	11 641,40	12 111,40	0,00
28145	Aménagements construction sol d'autrui	2 951,35	3 046,09	0,00
28151	Installations complexes spécialisées	222,00	542,00	0,00
28178	Autres immos corporelles (mad)	367,80	0,00	0,00
28181	Installations générales, agencements	0,00	443,00	0,00
28182	Matériel de transport	3 041,49	3 041,49	0,00
28183	Matériel de bureau et informatique	28 687,69	31 707,10	0,00
28184	Mobilier	416,00	1 832,02	0,00
28188	Autres	1 404,00	1 404,00	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		84 330,72	66 147,10	0,00
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		84 330,72	66 147,10	0,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		292 885,00	128 506,10	0,00

+	
RESTES A REALISER N-1 (9)	0,00
+	
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (9)	19 349,04
=	
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	147 855,14

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.
 (2) Cf. Modalités de vote I.
 (3) Hors restes à réaliser.
 (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
 (5) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
 (6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DE 042.
 (7) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
 (8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.
 (9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES

A4.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		17 000,14	I 0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		0,00	0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		17 000,14	0,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	8 000,00	0,00
020	Dépenses imprévues	9 000,14	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	17 000,14	855,00	0,00	17 855,14

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A4.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		66 147,10	III 0,00
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00
10228	Autres fonds globalisés	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		66 147,10	0,00
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
2805	Licences, logiciels, droits similaires	12 020,00	0,00
28088	Autres immobilisations incorporelles	12 111,40	0,00
28145	Aménagements construction sol d'autrui	3 046,09	0,00
28151	Installations complexes spécialisées	542,00	0,00
28178	Autres immos corporelles (mad)	0,00	0,00
28181	Installations générales, agencements	443,00	0,00
28182	Matériel de transport	3 041,49	0,00
28183	Matériel de bureau et informatique	31 707,10	0,00
28184	Mobilier	1 832,02	0,00
28188	Autres	1 404,00	0,00
29...	Dépréciation des immobilisations		
39...	Dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à répartir plusieurs exercices		
021	Virement de la section d'exploitation	0,00	0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4) (5)	Solde d'exécution R001 (4) (5)	Affectation R106 (4)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	66 147,10	0,00	19 349,04	15 359,00	100 855,14

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II 17 855,14
Ressources propres disponibles	IV 100 855,14
Solde	V = IV – II (6) 83 000,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.
 (2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.
 (3) Les comptes 15, 29 et 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
 (4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.
 (5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.
 (6) Indiquer le signe algébrique.

Délibération n°2022-02-05a

Réf. Nomenclature « Actes » : 712

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Examen et vote des budgets primitifs 2022

Budget Principal

Nombre de membres du conseil	
En exercice	101
Présents	68
Pouvoirs	17
Votants	85

L'an deux mille vingt-deux, le 14 avril, à 18h00, le conseil communautaire de Haute-Corrèze Communauté, sur convocation adressée le 05 avril 2022 par monsieur Pierre Chevalier, président, s'est réuni à Ussel.

Mady Junisson est nommée secrétaire de séance.

Étaient présents mesdames et messieurs les conseillers en exercice, sauf :

- Élus ayant donné pouvoir :

Bauvy Claude	à	Coutaud Pierre	Le Royer Sandrine	à	Ziolo Eric
Picard Nadine	à	Patrick Jouve	Lacrocq Michel	à	Bujon Marc
Aubessard Anne-Marie	à	Philippe Brugère	Bézanger Joël	à	Jean-Pierre Saugeras
Bodeveix Jean-Pierre	à	Aurélié Gibouret-Lambert	Cornelissen Jacqueline	à	Daniel Delpy
Arfeuillère Christophe	à	Gilles Barbe	Delibit Sandra	à	Michèle Valibus
Calla Tony	à	Martine Pannetier	Cornelissen Tony	à	Mady Janisson
Cronnier Pierrick	à	Yoann Fiancette	Pelat Philippe	à	Maryse Badia
Parrain Céline	à	Sophie Ribeiro	Pesteil Michel	à	Jean-Pierre Guitard
Ventadour Elizabeth	à	Françoise Talvard			

- Élus excusés :

Bodin Jean-Marc ; Bourzat Michel ; Calonne Vincent ; Chapuis Laëticia ; Couderc Daniel ; Galland Baptiste ; Jouve Nicolas ; Mazière Daniel ; Monteil Christiane ; Nirelli Catherine ; Prabonneau Sylvie ; Rougerie Christine ; Sarfati Laurent ; Sauviat Jean-Marc ; Simandoux Nelly ; Urbain Jean-Yves.

Délibération n°2022-02-05a

Le président propose au conseil communautaire d'adopter le budget primitif comme présenté en annexe.

Après en avoir délibéré favorablement à la majorité, le conseil communautaire :

- **APPROUVE** le budget primitif du budget principal pour l'exercice 2022 joint à la présente.

A la majorité	
Votants	85
Pour	78
Contre	0
Abstention	7

Pour extrait conforme,

Délibération certifiée exécutoire après réception de la sous-préfecture,

À Ussel, le 14 avril 2022

Le président,
Pierre Chevalier



Délibération n°2022-02-05b

Réf. Nomenclature « Actes » : 712

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Examen et vote des budgets primitifs 2022 Budget annexe « déchets ménagers et assimilés »

Nombre de membres du conseil	
En exercice	101
Présents	68
Pouvoirs	17
Votants	85

L'an deux mille vingt-deux, le 14 avril, à 18h00, le conseil communautaire de Haute-Corrèze Communauté, sur convocation adressée le 05 avril 2022 par monsieur Pierre Chevalier, président, s'est réuni à Ussel.

Mady Junisson est nommée secrétaire de séance.

Étaient présents mesdames et messieurs les conseillers en exercice, sauf :

- Élus ayant donné pouvoir :

Bauvy Claude	à	Coutaud Pierre	Le Royer Sandrine	à	Ziolo Eric
Picard Nadine	à	Patrick Jouve	Lacrocq Michel	à	Bujon Marc
Aubessard Anne-Marie	à	Philippe Brugère	Bézanger Joël	à	Jean-Pierre Saugeras
Bodeveix Jean-Pierre	à	Aurélie Gibouret-Lambert	Cornelissen Jacqueline	à	Daniel Delpy
Arfeuillère Christophe	à	Gilles Barbe	Delibit Sandra	à	Michèle Valibus
Calla Tony	à	Martine Pannetier	Cornelissen Tony	à	Mady Janisson
Cronnier Pierrick	à	Yoann Fiancette	Pelat Philippe	à	Maryse Badia
Parrain Céline	à	Sophie Ribeiro	Pesteil Michel	à	Jean-Pierre Guitard
Ventadour Elizabeth	à	Françoise Talvard			

- Élus excusés :

Bodin Jean-Marc ; Bourzat Michel ; Calonne Vincent ; Chapuis Laëticia ; Couderc Daniel ; Galland Baptiste ; Jouve Nicolas ; Mazière Daniel ; Monteil Christiane ; Nirelli Catherine ; Prabonneau Sylvie ; Rougerie Christine ; Sarfati Laurent ; Sauviat Jean-Marc ; Simandoux Nelly ; Urbain Jean-Yves.

Délibération n°2022-02-05b

Le président propose au conseil communautaire d'adopter le budget primitif comme présenté en annexe.

Après en avoir délibéré favorablement à la majorité, le conseil communautaire :

- **APPROUVE** le budget primitif du budget annexe « déchets ménagers et assimilés » pour l'exercice 2022 joint à la présente.

A la majorité	
Votants	85
Pour	72
Contre	12
Abstention	1

Pour extrait conforme,

Délibération certifiée exécutoire après réception de la sous-préfecture,

À Ussel, le 14 avril 2022

Le président,
Pierre Chevalier



Délibération n°2022-02-05c

Réf. Nomenclature « Actes » : 712

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Examen et vote des budgets primitifs 2022

Budget annexe « SPANC »

Nombre de membres du conseil	
En exercice	101
Présents	67
Pouvoirs	17
Votants	84

L'an deux mille vingt-deux, le 14 avril, à 18h00, le conseil communautaire de Haute-Corrèze Communauté, sur convocation adressée le 05 avril 2022 par monsieur Pierre Chevalier, président, s'est réuni à Ussel.

Mady Junisson est nommée secrétaire de séance.

Étaient présents mesdames et messieurs les conseillers en exercice, sauf :

- Élus ayant donné pouvoir :

Bauvy Claude	à	Coutaud Pierre	Le Royer Sandrine	à	Ziolo Eric
Picard Nadine	à	Patrick Jouve	Lacrocq Michel	à	Bujon Marc
Aubessard Anne-Marie	à	Philippe Brugère	Bézanger Joël	à	Jean-Pierre Saugeras
Bodeveix Jean-Pierre	à	Aurélié Gibouret-Lambert	Cornelissen Jacqueline	à	Daniel Delpy
Arfeuillère Christophe	à	Gilles Barbe	Delibit Sandra	à	Michèle Valibus
Calla Tony	à	Martine Pannetier	Cornelissen Tony	à	Mady Janisson
Cronnier Pierrick	à	Yoann Fiancette	Pelat Philippe	à	Maryse Badia
Parrain Céline	à	Sophie Ribeiro	Pesteil Michel	à	Jean-Pierre Guitard
Ventadour Elizabeth	à	Françoise Talvard			

- Élus excusés :

Bodin Jean-Marc ; Bourzat Michel ; Calonne Vincent ; Chapuis Laëtita ; Couderc Daniel ; Escurat Daniel ; Galland Baptiste ; Jouve Nicolas ; Mazière Daniel ; Monteil Christiane ; Nirelli Catherine ; Prabonneau Sylvie ; Rougerie Christine ; Sarfati Laurent ; Sauviat Jean-Marc ; Simandoux Nelly ; Urbain Jean-Yves.

Délibération n°2022-02-05c

Le président propose au conseil communautaire d'adopter le budget primitif comme présenté en annexe.

Après en avoir délibéré favorablement à la majorité, le conseil communautaire :

- **APPROUVE** le budget primitif du budget annexe « SPANC » pour l'exercice 2022 joint à la présente.

A la majorité	
Votants	84
Pour	81
Contre	0
Abstention	3

Pour extrait conforme,

**Délibération certifiée exécutoire après réception de la
sous-préfecture,**

À Ussel, le 14 avril 2022

Le président,
Pierre Chevalier



Délibération n°2022-02-05d

Réf. Nomenclature « Actes » : 712

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Examen et vote des budgets primitifs 2022

Budget annexe « zones d'activités »

Nombre de membres du conseil	
En exercice	101
Présents	66
Pouvoirs	16
Votants	82

L'an deux mille vingt-deux, le 14 avril, à 18h00, le conseil communautaire de Haute-Corrèze Communauté, sur convocation adressée le 05 avril 2022 par monsieur Pierre Chevalier, président, s'est réuni à Ussel.

Mady Junisson est nommée secrétaire de séance.

Étaient présents mesdames et messieurs les conseillers en exercice, sauf :

- **Élus ayant donné pouvoir :**

Bauvy Claude	à	Coutaud Pierre	Le Royer Sandrine	à	Ziolo Eric
Picard Nadine	à	Patrick Jouve	Lacrocq Michel	à	Bujon Marc
Aubessard Anne-Marie	à	Philippe Brugère	Bézanger Joël	à	Jean-Pierre Saugeras
Bodeveix Jean-Pierre	à	Aurélié Gibouret-Lambert	Delibit Sandra	à	Michèle Valibus
Arfeuillère Christophe	à	Gilles Barbe	Cornelissen Tony	à	Mady Janisson
Calla Tony	à	Martine Pannetier	Pelat Philippe	à	Maryse Badia
Cronnier Pierrick	à	Yoann Fiancette	Pesteil Michel	à	Jean-Pierre Guitard
Parrain Céline	à	Sophie Ribeiro	Ventadour Elizabeth	à	Françoise Talvard

- **Élus excusés :**

Bodin Jean-Marc ; Bourzat Michel ; Calonne Vincent ; Chapuis Laëtizia ; Cornelissen Jacqueline ; Couderc Daniel ; Delpy Daniel ; Escurat Daniel ; Galland Baptiste ; Jouve Nicolas ; Mazière Daniel ; Monteil Christiane ; Nirelli Catherine ; Prabonneau Sylvie ; Rougerie Christine ; Sarfati Laurent ; Sauviat Jean-Marc ; Simandoux Nelly ; Urbain Jean-Yves.

Délibération n°2022-02-05d

Le président propose au conseil communautaire d'adopter le budget primitif comme présenté en annexe.

Après en avoir délibéré favorablement à l'unanimité, le conseil communautaire :

- **APPROUVE** le budget primitif du budget annexe « zones d'activités » pour l'exercice 2022 joint à la présente.

A l'unanimité	
Votants	82
Pour	82
Contre	0
Abstention	0

Pour extrait conforme,

Délibération certifiée exécutoire après réception de la
sous-préfecture,

À Ussel, le 14 avril 2022

Le président,
Pierre Chevalier



Délibération n°2022-02-05e**Réf. Nomenclature « Actes » : 712**

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Examen et vote des budgets primitifs 2022

Budget annexe « Instruction et Autorisation Droits des Sols »

Nombre de membres du conseil	
En exercice	101
Présents	66
Pouvoirs	16
Votants	82

L'an deux mille vingt-deux, le 14 avril, à 18h00, le conseil communautaire de Haute-Corrèze Communauté, sur convocation adressée le 05 avril 2022 par monsieur Pierre Chevalier, président, s'est réuni à Ussel.

Mady Junisson est nommée secrétaire de séance.

Étaient présents mesdames et messieurs les conseillers en exercice, sauf :

- **Élus ayant donné pouvoir :**

Bauvy Claude	à	Coutaud Pierre	Le Royer Sandrine	à	Ziolo Eric
Picard Nadine	à	Patrick Jouve	Lacrocq Michel	à	Bujon Marc
Aubessard Anne-Marie	à	Philippe Brugère	Bézanger Joël	à	Jean-Pierre Saugeras
Bodeveix Jean-Pierre	à	Aurélié Gibouret-Lambert	Delibit Sandra	à	Michèle Valibus
Arfeuillère Christophe	à	Gilles Barbe	Cornelissen Tony	à	Mady Janisson
Calla Tony	à	Martine Pannetier	Pelat Philippe	à	Maryse Badia
Cronnier Pierrick	à	Yoann Fiancette	Pesteil Michel	à	Jean-Pierre Guitard
Parrain Céline	à	Sophie Ribeiro	Ventadour Elizabeth	à	Françoise Talvard

- **Élus excusés :**

Bodin Jean-Marc ; Bourzat Michel ; Calonne Vincent ; Chapuis Laëticia ; Cornelissen Jacqueline ; Couderc Daniel ; Delpy Daniel ; Escurat Daniel ; Galland Baptiste ; Jouve Nicolas ; Mazière Daniel ; Monteil Christiane ; Nirelli Catherine ; Prabonneau Sylvie ; Rougerie Christine ; Sarfati Laurent ; Sauviat Jean-Marc ; Simandoux Nelly ; Urbain Jean-Yves.

Délibération n°2022-02-05e

Le président propose au conseil communautaire d'adopter le budget primitif comme présenté en annexe.

Après en avoir délibéré favorablement à la majorité, le conseil communautaire :

- **APPROUVE** le budget primitif du budget annexe « Instruction et Autorisation Droits des Sols » pour l'exercice 2022 joint à la présente.

A la majorité	
Votants	82
Pour	77
Contre	4
Abstention	1

Pour extrait conforme,

Délibération certifiée exécutoire après réception de la sous-préfecture,

À Ussel, le 14 avril 2022

Le président,
Pierre Chevalier

